

# Specif Scampus

La Société Professionnelle des Enseignants et Chercheurs en Informatique de France rassemble la communauté des enseignants et chercheurs en informatique. **Son but est de promouvoir l'enseignement et la recherche en informatique et de répondre aux attentes des collègues dans l'exercice de leur métier.** En effet, thématiques de recherche diversifiées, souvent pluridisciplinaires, relevant aussi bien de la théorie que des usages, transversalité remarquable notamment dans l'enseignement, besoins de compétences informatiques dans les activités stratégiques de nos établissements sont autant de spécificités demandant aux enseignants-chercheurs relevant de la 27ème section du CNU d'assumer des missions s'étendant souvent bien au delà de nos fonctions statutaires.

**La préoccupation de SPECIF Campus est de considérer et d'analyser la diversité de ces situations**, de mutualiser les expériences, de comprendre comment l'environnement universitaire interagit avec notre métier, d'identifier les paramètres de l'évolution de nos carrières et de les faire prendre en compte par le CNU. **Par ailleurs, SPECIF Campus est attaché à la reconnaissance du caractère national de notre statut d'enseignant-chercheur et au rôle du CNU dans l'évolution des parcours, à tous les stades de nos carrières.**

Par conséquent, nos listes de candidats aux élections de la 27ème section CNU reflètent :

-  la **diversité thématique de l'informatique**, notamment dans ses aspects théoriques, techniques, appliqués et sociaux,
-  la **diversité géographique** des lieux d'exercice des enseignants-chercheurs,
-  la **diversité des contextes** d'enseignement et de recherche,
-  un **quasi-équilibre femmes hommes**.

Pour ces élections, **SPECIF Campus** maintient des membres sortants, garants de la continuité de l'esprit de consensus et d'efficacité de la 27ème section de la mandature actuelle, sur des listes qui font largement appel à de nouveaux collègues. Nous nous engageons à continuer de rendre compte de notre travail à l'ensemble des collègues, en explicitant dans la mesure du possible les critères retenus par la section, en publiant les résultats de ses travaux et en fournissant des éléments d'analyse des sessions sur <https://www.specifcampus.fr/category/cnu27/>.

Les porteurs des listes sont **Lionel Seinturier** (collège A) et **Anne-Elisabeth Baert** (collège B).

**Voir les listes complètes des candidats, collèges A et B, sur le site**

<https://www.specifcampus.fr/>

**(Attention, ceci n'est pas un bulletin de vote !)**

**Qualifications.** Par son caractère national, la qualification permet de donner des repères stables aux candidats, un regard extérieur sur l'activité et une incitation à toujours progresser, tout en étant un observatoire de l'évolution des disciplines. Nous apprécierons les aptitudes à la recherche, reconnue en informatique et validée par des publications, et les aptitudes à l'enseignement, attesté par une expérience pédagogique. Pour la qualification aux fonctions de professeur, l'aptitude à l'animation, tant en recherche qu'en enseignement, et la prise de responsabilités collectives seront également des facteurs supplémentaires d'appréciation. Nous souhaitons, au demeurant, favoriser une certaine ouverture en prenant en compte des travaux de qualité situés à la frontière de la discipline, ainsi que les travaux interdisciplinaires.

**Promotions.** Nous examinerons l'ensemble des facettes de notre métier en tenant compte des spécificités de notre section : jeunesse du corps, faible pourcentage de professeurs, manque criant de personnels techniques et administratifs. Les promotions doivent apprécier recherche fondamentale, transversale et appliquée, développement logiciel, formation initiale et continue, innovations pédagogiques, gestion de l'enseignement et de la recherche, activités collectives, qu'elles soient administratives ou techniques. Nous sommes attachés à la reconnaissance de carrières équilibrées dans le temps couvrant l'ensemble des aspects de nos missions.

**PEDR.** La délivrance des avis, préalable aux décisions des établissements, a été affectée aux sections CNU en 2014. Le CNU 27 a, dès le début, impliqué les collègues de rang B dans l'examen des demandes (de rang B) et réparti les avis aux proratas 20%-30%-50% dans chaque collège. Ce 2ème point est maintenant devenu une obligation pour toutes les sections CNU. Chaque année, les dossiers déposés par les collègues sont de très grande qualité (autour de 500 dossiers). Les méthodes actuelles de répartition puis d'attribution entraînent des déceptions et une autocensure importante. Cette gestion très restrictive par quotas, doublée de la politique budgétaire qui incombe aux établissements, doit être revue afin de soutenir les collègues et de ne pas les décourager.

**CRCT.** Cette ressource est rare (moins de 20 semestres par an pour le CNU 27) et il est essentiel de ne pas perdre de semestres. Aussi, nous continuerons à suivre les décisions d'acceptation ou non par les candidats classés en liste principale, de manière à identifier les désistements et à pouvoir en faire bénéficier les candidats classés en liste d'attente.

**Suivi de carrière.** Le CNU 27 l'a mis en place en 2017, lorsqu'il a pris un caractère « obligatoire » (et qu'il ne s'agissait plus d'évaluation) et cela en particulier par respect pour les collègues qui déposaient un dossier. Le nombre de dossiers est relativement réduit pour l'instant (environ 200 dossiers par an). Globalement, on constate là aussi que les collègues sont fortement investis dans leurs missions et qu'ils sont bien souvent surchargés. Nos élus s'engagent à ce que les retours confidentiels aux collègues soient rédigés dans un esprit bienveillant qui reconnaisse leur implication et ce qu'ils ont accompli. Actuellement, la prise en compte de ces retours par les établissements doit être améliorée, afin de soutenir correctement les collègues et d'éviter que des situations difficiles ne perdurent. Nos élus s'engagent à poursuivre ce travail de soutien aux collègues.